



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de membres des commissions techniques du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la section V de la résolution 557 C (XVIII) du Conseil économique et social, modifiée par la décision du Conseil datée du 19 décembre 1968, des informations sur les sièges à pourvoir prochainement par le Conseil dans ses commissions techniques sont fournies en annexe à la présente note. Les élections correspondantes seront organisées par le Conseil à ses réunions de coordination et de gestion, qui se tiendront du 19 au 21 avril 2017.

2. Conformément à la résolution 1147 (XLI) du Conseil, en 2017, des membres de la Commission de statistique, de la Commission de la population et du développement, de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission de la science et de la technique au service du développement seront élus sur la base d'une répartition géographique équitable. La répartition applicable à chaque commission technique, ainsi que la composition actuelle de chacune, sont indiquées en annexe.



Annexe

Composition des commissions techniques en 2017

Commission de statistique

(24 membres; mandat de quatre ans)¹

Cinq membres représentant les États d'Afrique

Angola* (2017), Cameroun* (2017), Kenya (2019), Libye* (2017), Togo (2019)

Quatre membres représentant les États d'Asie et du Pacifique

Chine (2020), Japon (2020), Qatar (2019), République de Corée (2019)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus (2020), Fédération de Russie* (2017), Lettonie (2019), Roumanie (2019)

Quatre membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil* (2017), Colombie (2020), Cuba (2019), Mexique (2020)

Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2020), États-Unis d'Amérique (2019), Italie* (2017), Nouvelle-Zélande* (2017), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2020), Suède* (2017), Suisse (2020)

* * *

Huit membres seront élus selon la répartition suivante :

Trois membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

¹ Le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et expirant le 31 décembre 2021.

Commission de la population et du développement

[47 membres; mandat de quatre ans : composition pour la cinquante et unième session (2017-2018)]²

Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud* (2018), Bénin* (2018), Burundi (2019), Cameroun (2021), Libéria* (2018), Madagascar (2021), Mali (2021), Maroc (2020), Ouganda (2020), Sierra Leone (2019), Soudan (2020), Zambie* (2018)

Onze membres représentant les États d'Asie et du Pacifique³

Chine* (2018), Iran (République islamique d') (2019), Japon (2021), Malaisie* (2018), Mongolie* (2018), Pakistan* (2018), Philippines (2019), Qatar (2020), Turkménistan (2020)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus (2019), Fédération de Russie* (2018), République de Moldova (2020), Roumanie (2021), Serbie* (2018)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine* (2018), Bolivie (État plurinational de) (2019), Brésil (2021), Chili (2020), Cuba (2021), Jamaïque (2019), Mexique (2021), Pérou* (2018), République dominicaine* (2018)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États⁴

Allemagne* (2018), Belgique (2021), États-Unis d'Amérique* (2018), Finlande (2020), France (2021), Israël (2019), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2018)

* * *

Seize membres seront élus selon la répartition suivante :

Quatre membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;

Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

² Conformément à sa décision 2005/213, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-deuxième session de la Commission, en 2018, et expirant à la clôture de sa cinquante-cinquième session, en 2022.

³ Deux sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2021 (voir décision 2017/201 A du Conseil).

⁴ Trois sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-troisième session de la Commission, en 2020; deux pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2021 (voir décision 2017/201 A du Conseil).

Commission du développement social

[46 membres; mandat de quatre ans : composition pour la cinquante-sixième session (2017-2018)]

Douze membres représentant les États d'Afrique⁵

Algérie (2019), Bénin (2019), Burundi (2019), Côte d'Ivoire (2021), Ghana (2020), Madagascar (2021), Malawi (2021), Namibie (2019), Rwanda (2020), Soudan (2021)

Dix membres représentant les États d'Asie et du Pacifique⁶

Bangladesh (2020), Chine (2021), Iran (République islamique d') (2019), Iraq (2019), Japon (2020), Qatar (2019), République de Corée (2020), Turkménistan (2021)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale⁷

Fédération de Russie (2020), République de Moldova (2020)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Bolivie (État plurinational de) (2019), Brésil (2021), Colombie (2019), El Salvador (2020), Haïti (2021), Mexique (2019), Panama (2021), Paraguay (2020), Pérou (2020)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États⁸

Autriche (2019), États-Unis d'Amérique (2020), Israël (2019), Portugal (2019), Suisse (2021)

* * *

La Commission n'a aucun siège à pourvoir au titre de 2017.

⁵ Deux sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2020 (voir décision 2016/201 D du Conseil).

⁶ Deux sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-sixième session de la Commission, en 2017, et expirant à la clôture de sa cinquante-neuvième session, en 2021 (voir décision 2016/201 D du Conseil).

⁷ Trois sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2019; deux pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-sixième session de la Commission, en 2017, et expirant à la clôture de sa cinquante-neuvième session, en 2021 (voir décision 2016/201 D du Conseil).

⁸ Cinq sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : deux pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2020; trois pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-sixième session de la Commission, en 2017, et expirant à la clôture de sa cinquante-neuvième session, en 2021 (voir décision 2016/201 D du Conseil).

Commission de la condition de la femme

[45 membres; mandat de quatre ans : composition pour la soixante-deuxième session (2017-2018)]⁹

Treize membres représentant les États d’Afrique

Congo* (2018), Égypte* (2018), Érythrée (2020), Ghana* (2018), Guinée équatoriale (2019), Kenya* (2018), Libéria (2019), Malawi (2019), Namibie (2021), Niger (2021), Nigéria (2020), République-Unie de Tanzanie* (2018), Tunisie (2021)

Onze membres représentant les États d’Asie et du Pacifique

Bahreïn (2021), Bangladesh* (2018), Chine (2021), Inde* (2018), Iran (République islamique d’) (2019), Kazakhstan* (2018), Koweït (2020), Mongolie (2019), Qatar (2020), République de Corée* (2018), Tadjikistan* (2018)

Quatre membres représentant les États d’Europe orientale

Albanie (2019), Bosnie-Herzégovine (2019), Estonie (2021), Fédération de Russie (2020)

Neuf membres représentant les États d’Amérique latine et des Caraïbes

Brésil (2020), Chili (2021), Colombie (2019), El Salvador* (2018), Guatemala (2020), Guyana* (2018), Pérou (2021), Trinité-et-Tobago (2020), Uruguay* (2018)

Huit membres représentant les États d’Europe occidentale et autres États

Belgique (2019), Canada (2021), Espagne (2019), Irlande (2021), Israël (2021), Liechtenstein (2019), Norvège (2020), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord (2020)

* * *

Treize membres seront élus selon la répartition suivante :

Cinq membres à choisir parmi les États d’Afrique;

Cinq membres à choisir parmi les États d’Asie et du Pacifique;

Trois membres à choisir parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes;

⁹ En application de sa décision 2002/234, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la soixante-troisième session de la Commission, en 2018, et expirant à la clôture de sa soixante-sixième session, en 2022.

Commission des stupéfiants¹⁰

(53 membres; mandat de quatre ans)

Onze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2019), Angola* (2017), Bénin* (2017), Cameroun (2019), Kenya (2019), Mauritanie (2019), Nigéria* (2017), Ouganda (2019), République démocratique du Congo (2019), Soudan (2019), Togo* (2017)

Onze membres représentant les États d'Asie et du Pacifique¹¹

Chine (2019), Inde* (2017), Indonésie* (2017), Iran (République islamique d') (2019), Japon (2019), Kazakhstan* (2017), Pakistan (2019), Qatar (2019), République de Corée (2019), Tadjikistan* (2017), Thaïlande (2019)

Six membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus (2019), Croatie* (2017), Fédération de Russie* (2017), Hongrie (2019), Slovaquie (2019), Tchéquie* (2017)

Onze membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2019), Bolivie (État plurinational de)* (2017), Brésil* (2017), Colombie* (2017), Cuba* (2017), El Salvador (2019), Équateur (2019), Guatemala (2019), Mexique (2019), Pérou (2019), Uruguay (2019)

Quatorze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2019), Australie* (2017), Autriche (2019), Belgique* (2017), Canada* (2017), Espagne (2019), États-Unis d'Amérique (2019), France* (2017), Israël (2019), Italie (2019), Norvège (2019), Pays-Bas (2019), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2017), Turquie (2019)

* * *

Vingt membres seront élus selon la répartition suivante :

Quatre membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;

Trois membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Cinq membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

¹⁰ Le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et expirant le 31 décembre 2021.

¹¹ Conformément à la résolution 1991/49 du Conseil, un siège est attribué à tour de rôle aux États d'Asie et du Pacifique et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat de quatre ans. En 2015, ce siège a été attribué aux États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes occupent donc désormais 11 sièges, tout comme les États d'Asie et du Pacifique.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres; mandat de trois ans)¹²

Douze membres représentant les États d’Afrique

Afrique du Sud (2018), Bénin (2018), Cameroun (2018), Côte d’Ivoire (2018), Érythrée* (2017), Kenya* (2017), Libéria* (2017), Maroc* (2017), Maurice* (2017), République démocratique du Congo* (2017), Sierra Leone* (2017), Zimbabwe* (2017)

Neuf membres représentant les États d’Asie et du Pacifique

Arabie saoudite (2018), Chine* (2017), Inde (2018), Iran (République islamique d’) (2018), Japon* (2017), Pakistan (2018), Qatar* (2017), République de Corée (2018), Thaïlande* (2017)

Quatre membres représentant les États d’Europe orientale

Bélarus (2018), Fédération de Russie* (2017), Serbie (2018), Slovaquie* (2017)

Huit membres représentant les États d’Amérique latine et des Caraïbes

Brésil (2018), Chili (2018), Colombie* (2017), Cuba (2018), El Salvador* (2017), Équateur* (2017), Guatemala (2018), Mexique (2018)

Sept membres représentant les États d’Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2017), Autriche (2018), Canada* (2017), États-Unis d’Amérique (2018), France (2018), Italie* (2017), Suède (2018)

* * *

Vingt membres seront élus selon la répartition suivante :

Huit membres à choisir parmi les États d’Afrique;

Quatre membres à choisir parmi les États d’Asie et du Pacifique;

Deux membres à choisir parmi les États d’Europe orientale;

Trois membres à choisir parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres à choisir parmi les États d’Europe occidentale et autres États.

¹² Le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et expirant le 31 décembre 2020.

Commission de la science et de la technique au service du développement

(43 membres; mandat de quatre ans)

Onze membres représentant les États d’Afrique¹³

Angola (2018), Burkina Faso (2020), Cameroun (2020), Côte d’Ivoire (2018), Kenya (2018), Maurice (2018), Mauritanie (2018), Nigéria (2020), Ouganda (2018), République démocratique du Congo (2020)

Neuf membres représentant les États d’Asie et du Pacifique

Arabie saoudite (2020), Chine (2018), Inde (2018), Iran (République islamique d’) (2018), Japon (2020), Kazakhstan (2020), Pakistan (2018), Thaïlande (2018), Turkménistan (2020)

Cinq membres représentant les États d’Europe orientale

Bulgarie (2018), Fédération de Russie (2020), Hongrie (2020), Lettonie (2018), Pologne (2018)

Huit membres représentant les États d’Amérique latine et des Caraïbes¹³

Bolivie (État plurinational de) (2018), Brésil (2020), Chili (2020), Cuba (2018), El Salvador (2020), Pérou (2018), République dominicaine (2018)

Dix membres représentant les États d’Europe occidentale et autres États¹³

Allemagne (2020), Autriche (2020), Canada (2018), États-Unis d’Amérique (2018), Portugal (2020), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord (2018), Suède (2018), Suisse (2020), Turquie (2018)

* * *

La Commission n’a aucun siège à pourvoir au titre de 2017.

¹³ Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l’élection et expirant le 31 décembre 2020 (voir décision 2017/201 A du Conseil).